

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
MONESTIER MERLINES DU 02 AVRIL 2024**

**Présents :** M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Nathalie LAVAL, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, Mme Maryvonne PRADEL, M. Marcel OLLIER.

**Absences excusées :** /

**Absents :** Mme Géraldine GOURGEONNET, M. Sylvain OLLIER.

**Secrétaire de séance :** Mme Elodie COURTET

**ORDRE DU JOUR :**

**I – DELIBERATIONS**

- Approbation du Compte de Gestion 2023 : Commune et Zone d’habitation
- Approbation du Compte Administratif 2023 : Commune et Zone d’habitation
- Demande de subvention au titre du contrat de solidarité communale 2023-2025 : Travaux de l’église

**II – AFFAIRES COURANTES**

**III – QUESTIONS DIVERSES**



**\* APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 : COMMUNE**

Le Compte de Gestion 2023 de la Commune du receveur est conforme aux opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023 y compris la journée complémentaire.

Les membres du conseil municipal renoncent au droit de vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte de Gestion 2023 de la Commune

Votants : 08	Pouvoirs : 0	Pour : 08	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

**\* APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 : ZONE D’HABITATIONS**

Le Compte de Gestion 2023 de la Zone d’Habitations du receveur est conforme aux opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023 y compris la journée complémentaire.

Les membres du conseil municipal renoncent au droit de vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte de Gestion 2023 de la Zone d’Habitations

Votants : 08	Pouvoirs : 0	Pour : 08	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

**Monsieur Sylvain COUDERT préside la séance.**

**\* APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : COMMUNE ET ZONE D'HABITATIONS**

Monsieur Sylvain COUDERT présente aux membres du conseil municipal les comptes administratifs 2023 de la commune et la zone d'habitations.

**COMMUNE :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		93 506.23		275 683.64		369 189.87
Opération de l'exercice	386 554.74	170 255.49	150 175.54	197 739.36	536 730.29	367 994.85
<b>Total</b>	<b>386 554.75</b>	<b>263 761.72</b>	<b>150 175.54</b>	<b>473 423.00</b>	<b>536 730.29</b>	<b>737 184.72</b>
Résultat de clôture	122 793.03			323 247.46		200 454.43
Reste à réaliser	63 283.25	19 860.00			63 283.25	19 860.00
<b>Total cumulé</b>	<b>186 076.28</b>	<b>19 860.00</b>		<b>323 247.46</b>	<b>63 283.25</b>	<b>220 314.43</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>166 216.28</b>			<b>323 247.46</b>		<b>157 031.18</b>

Il en ressort les dépenses de fonctionnement et investissement suivants :

Fonctionnement :

1 - Participation aux frais de scolarité du RPI Eygurande/Merlines : 17 100 €

2 - Récapitulatif des dépenses importantes :

**CHAPITRE 11 : 49 566.14 €**

61521 : 4 410.00 € ESAT ENTRETIEN ESPACES VERTS

615221 : 6 420.40 € INTERVENTION POMPE A CHALEUR MAIRIE

615231 : 3 510.00 € FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE

6288 : 660.00 € ELABOR - ASSISTANCE JURIDIQUE

**CHAPITRE 12 : 20 905.31 €**

6218 : 4 919.42 € HONORAIRE SYNDICAT DE LA DIEGE – SALLE DES FETES

**CHAPITRE 14 : 25 893.00 €**

739221 : 23 557.00 € FONDS NATIONALE DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)

739223 : 2 336.00 € FONDS PEREQUATION RESS COMMUNALE ET INTERC (FPIC)

**CHAPITRE 65 : 46 659.54 €**

6553 : 6 171.92 € S.D.I.S

65548 : 1 241.20 € PNR + AGEDI

6558 : 17 100 € FRAIS DE SCOLARITE D'EYGURANDE + MERLINES

6574 : 2 186.00 € SUBVENTION ASSOCIATIONS

**CHAPITRE 66 : 1 023.55 €**

66111 : 1 023.55 € INTERETS DES EMPRUNTS

**CHAPITRE 67 : 1 500.00 €**

6748 : 1 500.00 € SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SAPEURS POMPIERS + COMICE AGRICOLE

**CHAPITRE 042 : 4 628.00 €**

6811 : 4 628.00 € DOTATION AMORTISSEMENT (CASERNE)

Investissement :

1 - Récapitulatif des dépenses importantes :

- Rénovation et réhabilitation de la salle des fêtes pour un montant de 345 531.57 € et un reste à réaliser pour un montant de 61 283.25 €.
- Achat du mobilier pour l'office de la Salle des Fêtes pour un montant de 17 256.00 €
- Rénovation Logement Communal : Reste à réaliser 2 000.00 €
- Aménagement d'un 2<sup>e</sup> columbarium pour un montant de 5 061,00 €.

**Madame le Maire sort de la séance afin que les membres du Conseil Municipal puissent procéder au vote du Compte Administratif de la Commune.**

Les membres du conseil municipal renoncent au droit de vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décident :

- Approuve le Compte Administratif 2023 de la Commune

Votants : 08	Pouvoirs : 0	Pour : 08	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

**ZONE D'HABITATION :**

Le Compte Administratif de la Zone d' Habitation ne fait apparaître aucune écriture. Aucune opération n'a été réalisée en 2023.

**Madame le Maire sort de la séance afin que les membres du Conseil Municipal puissent procéder au vote du Compte Administratif de la Zone d'Habitations.**

Les membres du conseil municipal renoncent au droit de vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte Administratif 2023 de la Zone d'Habitations

Votants : 08	Pouvoirs : 0	Pour : 08	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

**Madame le Maire reprend la présidence de la séance.**

**Arrivée M. Sylvain OLLIER.**

**\* DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE 2023-2024 : TRAVAUX DE L'EGLISE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet relatif aux travaux de l'église pour la mise en conformité de l'armoire de protection au clocher.. Le coût total de l'opération est de 2 206.14 € HT soit 2 647.37 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025.

Les modalités de financement sont les suivantes :

➤ 60.00 % d'aide au titre du Contrat de Solidarité Communale 23-25 soit 1324.00 € de subvention pour un montant de 2 206.14 € de travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

➤ Arrêté le plan de financement de l'opération comme suit :

Aide Départementale TRANCHE 1	60.00 %	1 323.68 €
Fonds libres et/ou emprunt	40.00 %	882.46 €
<b>TOTAL € HT</b>		<b>2 206.14 €</b>

➤ Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Président du Conseil Départemental,

➤ Désigne Madame le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Votants : 10	Pouvoirs : 0	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

#### **\* AFFAIRES COURANTES :**

Travaux de voirie à la Salle des Fêtes est en cours.

Fossés bouchés sur la route de Chez Brillaud.

Ciment sur la route de Chez Brillaud qui ne tient pas sur la nouvelle route.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Entretien du terrain derrière chez Mme Nathalie LAVAL.

Madame le Maire va voir qui est propriétaire de ce terrain.

Devis demandé à M. Gardon pour élaguer l'arbre de chez Mme Nathalie LE GALL.

L'ordre du jour étant levé, Madame le maire lève la séance à 19h30.

<b>Le secrétaire de séance Elodie COURTET</b>	<b>Le Maire, Nathalie LE GALL</b>
	